

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

88 avenue Verdier - CS 70058 - 92541 Montrouge cedex

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ADMINISTRATEURS STAGIAIRES

(Réservé aux élèves des ENS)

de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques en 2024

La présente notice donne les renseignements suivants :

- 1 - CONDITIONS DE RECRUTEMENT
- 2 - POSTES OFFERTS
- 3 - NATURE DES ÉPREUVES
- 4 - DATES ET LIEU DES ÉPREUVES
- 5 - CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
- 6 - DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
- 7 - RENSEIGNEMENTS
- 8 - RÈGLEMENT

**CONCOURS EXTERNE RÉSERVÉ AUX ÉLÈVES EN 3^e ou 4^e ANNÉE
DE SCOLARITÉ A L'ENS POUR LE RECRUTEMENT
D'ADMINISTRATEURS STAGIAIRES
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES (INSEE)**

1 CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Outre les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État (moralité, aptitude physique...), les candidats au concours externe doivent remplir les conditions particulières suivantes :

- * Être élève des écoles normales supérieures accomplissant leur **3^e ou 4^e année de scolarité** dans l'un de ces établissements ;
- * Posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'un des États membres de la Communauté européenne autres que la France ou d'un autre État parti à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- * Jouir de ses droits civiques ;
- * Être reconnu physiquement apte à l'emploi.

2 POSTES OFFERTS

Le nombre de postes sera fixé ultérieurement.

3 NATURE DES ÉPREUVES

Le concours comporte les épreuves suivantes :

Épreuve d'admissibilité (coefficient 1) : Elle est notée sur 20

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury du dossier transmis par chaque candidat au moment de son inscription. Cette étude de dossier doit permettre d'évaluer le niveau des connaissances et des compétences requises pour remplir les fonctions d'administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Le jury, à l'issue de l'examen des dossiers, établira la liste des candidats déclarés admissibles qui seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

Épreuve d'admission (coefficient 1) : Elle est notée sur 20

Entretien avec le jury destiné à apprécier l'aptitude générale du candidat aux emplois occupés par les administrateurs de l'Insee. Cet entretien porte sur l'ensemble du programme des études suivies par le candidat.

L'épreuve orale dure 45 minutes. Cet entretien débute par un exposé du candidat portant sur son parcours et, le cas échéant, de ses expériences professionnelles. Cet exposé d'une durée de quinze minutes au plus est suivi d'un entretien avec le jury destiné à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser dans son futur environnement professionnel les connaissances et les compétences acquises en école, et à apprécier sa motivation en adéquation avec les fonctions d'administrateurs de l'INSEE.

4 DATE ET LIEU DES ÉPREUVES

L'épreuve orale aura lieu les **30 et 31 mai 2024 à PARIS uniquement**. Les candidats auront à leur disposition un micro-ordinateur et un vidéo-projecteur pour leur présentation.

5 CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats doivent s'inscrire par voie de téléprocédure sur le site :

<https://www.insee.fr/fr/information/4774197>

La procédure se déroule en deux phases :

1 - une phase de demande d'inscription par téléprocédure à effectuer **avant le 15 mars 2024 - 17 heures** qui permet d'éditer et d'envoyer les pièces suivantes :

- Une demande d'inscription éditée à partir de la téléprocédure, renseignée et signée par le candidat et le directeur de l'ENS (1 exemplaire) ;
- Une photocopie des diplômes (1 exemplaire) ;

2 - puis une phase de validation où les candidats devront **télétransmettre les pièces ci-dessous au plus tard le 20 mars 2024.**

- Une lettre de motivation (1 exemplaire) ;
- Un curriculum vitae (1 exemplaire) ;
- Une synthèse de 6 pages maximum reprenant les travaux ou publications effectués par le candidat (1 exemplaire) et un exemplaire des travaux ou publications réalisés par le candidat ;
- Une note donnant le programme des études suivies pendant la scolarité dans l'une des écoles normal supérieures (1 exemplaire) ;

IMPORTANT :

Doivent également être transmis : la lettre de motivation, le curriculum vitae, la note de 6 pages maximum et les travaux et publications via la procédure d'inscription en ligne à l'adresse suivante : <http://www.concours.insee.fr/atplus.php?prog=canimp>

Les travaux longs peuvent être accompagnés d'un résumé. Il est possible de transmettre les travaux et publications en plusieurs fois. Chaque envoi par télétransmission est limité à 4 Mo.

Date limite de télétransmission le 20 mars 2024 à 23h59.

6 ENVOI DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les dossiers de candidature doivent être envoyés **au plus tard le 15 mars 2024** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**INSEE -Section concours et examens
Timbre C930 - Bureau 2-D-634
88 avenue Verdier
CS 70058
92541 Montrouge cedex**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU HORS DÉLAI SERA
REFUSÉ**

7 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements concernant le concours Insee peuvent être adressée à :

concours@insee.fr – nathalie.maurin@insee.fr

Les renseignements concernant les études à l'ENSAE sont à demander :

ENSAE ParisTech
5 avenue Henry Le Chatelier
TSA 26644
91764 Palaiseau Cedex

courriel : info@ensae.fr

8 EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU CONCOURS

Les candidats admis à prendre part aux épreuves sont convoqués individuellement.

Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration. Les candidats doivent contacter la section Concours et examens s'ils n'ont pas reçu leur convocation une semaine avant l'épreuve orale.

Tout candidat coupable de fraude ou tentative de fraude est exclu du concours, sans préjudice de l'application des peines prévues par la législation en vigueur.

A l'issue des épreuves, le jury établit la liste par ordre de mérite, des candidats reconnus aptes à l'emploi. Le jury peut toutefois soit ne pas pourvoir tous les postes offerts, soit établir une liste complémentaire.